

**-REUNION du Bureau du 05 avril 2023
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le mercredi 05 avril 2023 à 18h00 à Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

M. NANCHI	Président du syndicat mixte BUCOPA
Mme BOLLACHE	1 ^{ère} Vice-présidente du syndicat mixte BUCOPA
Mme POMMAZ	3 ^{ème} Vice-présidente du syndicat mixte BUCOPA
M. PELLETIER	4 ^{ème} Vice-président du syndicat mixte BUCOPA
M. GINET	5 ^{ème} Vice-président du syndicat mixte BUCOPA
Mme OBADIA	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme BERRODIER	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme VEYSSET-RABILLOUD	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. DELOCHE	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. GAITET	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chef de projet du syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante

Etaient excusés

M. GUILLOT-VIGNOT	2 ^{ème} Vice-président du syndicat mixte BUCOPA
M. MANOS	6 ^{ème} Vice-président du syndicat mixte BUCOPA
M. BRUNET	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. de BOISSIEU	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. GUYADER	Membre du syndicat mixte BUCOPA

En préambule, Monsieur le président remercie les membres présents et rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

► AVIS DU SYNDICAT MIXTE SUR LE PROJET ARRETE DU PLU DE SERRIERES-SUR-AIN

La présentation du PLU de Serrières-sur-Ain soulève quelques réflexions. Françoise VEYSSET-RABILLOUD demande si la réduction de la surface imposée par la mise en œuvre du ZAN s'applique immédiatement. Olivier PREMILLIEU précise que c'est une réduction progressive qui sera réalisée et que les communes qui révisent leur PLU s'inscrivent déjà dans une perspective de réduction de moitié de leur consommation d'espace.

Anne BOLLACHE aborde le sujet de la récupération des eaux pluviales et évoque la problématique rencontrée. Elle fait face dans sa commune à un déséquilibre entre la consommation d'eau qui diminue à cause de la récupération des eaux de pluie et du coût de l'assainissement qu'il faut payer. Jean-Alex PELLETIER explique que sur la commune de Meximieux, il est mis en place une taxe minimum forfaitaire pour payer l'assainissement.

A l'unanimité, les membres présents rendent un avis favorable sous réserve de prendre en compte l'ensemble des remarques formulées dans le présent avis.

► AVIS DU SYNDICAT MIXTE SUR LE PROJET ARRETE DU PLU DE SOUCLIN

La présentation du contenu du projet de PLU interpelle sur les enjeux qui peuvent apparaître contradictoire entre l'intégration paysagère et architecturale des nouveaux programmes de logements et la nécessité d'intégrer des dispositifs de production d'énergies renouvelables.

En effet, l'intégration architecturale et paysagère de l'ensemble des projets d'aménagement et d'urbanisme est un enjeu déterminant sur cette commune aux caractéristiques architecturales typiques du Bugey pour garantir un développement harmonieux de la commune. Le règlement apporte un certain nombre de garanties en la matière, il est par ailleurs complété

en annexe par les cahiers de recommandations architecturales et paysagères réalisés par le syndicat mixte BUCOPA en collaboration avec le CAUE.

Dans ce contexte, et pour conjuguer la nécessité d'encourager le développement des dispositifs d'énergies renouvelables tout en garantissant une bonne intégration architecturales et paysagers de ces nouvelles constructions, les membres du Bureau proposent qu'une rédaction plus incitative soit intégrée au règlement et à l'OAP en matière d'implantation de dispositifs d'énergies renouvelables en soumettant le projet (permis d'aménager ou permis de construire) à l'avis consultatif du CAUE à la demande du maire, dans le cadre de la convention de prestations avec le syndicat mixte BUCOPA.

A l'unanimité, les membres présents rendent un avis favorable sous réserve de prendre en compte l'ensemble des remarques formulées dans le présent avis.

Xavier DELOCHE demande s'il existe une compilation méthodologique de tous les avis rendus sur les PLU, dans un souci de capitaliser les bonnes pratiques et qui pourraient servir aux autres communes du territoire. Olivier PREMILLIEU lui indique qu'il n'y a pas de compilation de ces avis car chaque commune est différente.

► **PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Le président présente aux membres du Bureau le budget primitif 2023. Il explique les sommes imputées sur certains comptes et indique comment a été répartie en fonctionnement, l'augmentation de la contribution actée lors des débats d'orientation le 6 février dernier. En effet, une partie de la somme est inscrite au chapitre 012, pour le recrutement du futur alternant et permet également de virer 5 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement, afin de faire des réserves pour les dépenses à venir, pour la future révision du SCoT.

Il indique également qu'un séminaire d'acculturation sera proposé d'ici la fin de l'année, aux élus, c'est pourquoi le compte 6185 a été abondé.

Après échanges, les membres du Bureau prennent acte du budget primitif 2023 tel qu'il est proposé.

► **PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EVALUATION DU SCOT AU BOUT DE 6 ANS DE MISE EN OEUVRE**

Olivier PREMILLIEU présente dans les grandes lignes les conclusions sur les thèmes qui sont obligatoirement évalués au bout de 6 ans de mise en œuvre du SCoT et précise qu'il y a une obligation de délibérer pour acter l'évaluation réalisée. Cette délibération sera soumise au prochain conseil syndical du 12 avril.

Valérie POMMAZ demande si les autres SCoT sont évalués de la même façon. Olivier PREMILLIEU indique que les thématiques traitées sont identiques, mais que les modalités de l'évaluation sont propres à chaque SCoT.

En conclusion, le président rappelle que l'utilité du SCoT est avérée et permet une vraie réflexion sur le territoire. Il faudra maintenant attendre la finalisation du SRADDET afin de pouvoir intégrer le ZAN.

► **POINT INFORMATION**

- Le président rappelle la tenue du prochain Conseil syndical, **le mercredi 12 avril à 18h00**.
- Le président fait un retour sur la réunion animée par Laurent WAUQUIEZ le 28 mars dernier présentant les grandes orientations retenues par la Région concernant la modification du SRADDET dont l'objet est d'intégrer les objectifs de réduction de moitié de la consommation d'espace de la loi Climat et Résilience d'ici février 2024. Puisque la question de la modulation entre les départements ne fonctionne pas, il est donc décidé de réduire les surfaces consommables de 50 % d'ici 2031 pour tous les SCoT, pour finalement atteindre la zéro artificialisation nette en 2050.
Il rappelle que le SRADDET fixe les règles de répartition pour les différents SCoT de la Région, mais n'a pas vocation à intervenir dans les SCoT qui gèrent eux-mêmes la répartition sur leur territoire. La Région va créer une double réserve foncière :
 - Il est prévu de garder un stock pour du développement économique au niveau régional,
 - Il y aura une bonification de 1 ha pour les communes carencées en logements sociaux.

- Il est prévu que les métropoles soient traitées comme les autres communes.
- Les projets d'intérêt national ne sont pas encore définis, ils le seront par décret et seront exclus de la comptabilité Régionale.

Le calendrier pour le SRADDET est le suivant :

- L'arrêt projet sera rendu en mai 2023,
- Le SRADDET sera rendu opposable en février 2024,
- En août 2026, les SCoT devront se mettre en compatibilité avec le SRADDET.

• Comité de pilotage du 21 mars 2023 sur les Mobilités dans le Sud-Est Lyonnais :

Une réunion pilotée par la préfète de région s'est tenue le 21 mars dernier à laquelle sont associées les communes de Neryon, Miribel et le SCoT. Les grands projets à horizon 2050 ont été évoqués (LGV, CFAL ...).

Plusieurs pistes ont été envisagées afin d'améliorer la situation du trafic routier et ferroviaire :

- Le doublement de l'A43 : en suspens,
- Agir sur l'A46 Sud (Vienne vers le nœud des îles), ce qui provoquerait un report du trafic actuel sur l'A432
- Retirer le fret ferroviaire de St Clair.

La séance est levée à 20h45.